

Conseil d'administration du 24 Janvier 2022

Présents : Yveline Rey, Joël Picart, Sabine Lagardère, Edouard Zapata, Anne Rochet, Caroline Lasserre, Angélique Train et Jean-Luc Petit.

Excusés : Patrick Vinois et Lucien Halin

1. Préparation du colloque du 24 septembre 2022

1.1 Titre du colloque

Place, émotion et violence

1.1 Présentation par Yveline des orateurs du matin et leur thème d'intervention

Alfredo Canevaro : Le rituel des remerciements réciproques pour les « séparations impossibles » dans les couples

Certains couples, pourtant divorcés depuis de nombreuses années, n'en finissent pas de poursuivre leurs bagarres. Souvent, ils y impliquent aussi enfants, avocats, tribunaux et services sociaux.

Le rituel contre-paradoxal présenté met en évidence les bienfaits réciproques, non reconnus dans les affrontements. Il produit un choc émotionnel qui change complètement la vision des choses. Il permet en général d'apaiser rapidement les affects d'amertume et de rancune entretenant les conflits. Il favorise la reconnaissance partagée des places de chacun.

Reynaldo Perrone : Révélations sur les agressions interpersonnelles. Le côté obscur de l'être

A partir d'une conceptualisation concernant l'agressivité, Reynaldo Perrone développera les différentes configurations problématiques et le traitement des dérives de l'agressivité chez les couples et les familles.

La présentation permettra de saisir la spécificité de trois notions clés : agressivité, agression et violence et ouvrira des perspectives d'intervention à propos de ce type de tensions interpersonnelles.

1.2 Projets d'intervention de l'après-midi

Patrick Vinois : La place du thérapeute face à la violence des familles... Comment y faire face et s'en servir

Grâce aux neurones miroirs, nous sommes tous en capacité de percevoir les états émotionnels de nos semblables. C'est ce que, comme concept, je nomme Sujet Flottant qui est à différencier de la résonance. Encore faut-il apprendre à décoder ces mouvements qui peuvent aller jusqu'au passage à l'acte et s'en servir dans le travail avec les familles et les couples. Nous pouvons être envahis par la violence intra familiale ou en devenir la cible. Comment méta communiquer sur de telles interactions.

Anne Rochet propose une intervention autour d'une expérience d'un travail réflexif avec des professionnels autour de situations rencontrées dans des dimensions de conflits et de violence abordés. Dans le cadre d'APP, l'intervenant sollicitera le professionnel du côté des résonances et

plus particulièrement sur la notion d'isomorphisme entre les liens d'attachement construits dans la situation présentée et ceux activés par le professionnel dans l'interaction avec le système de l'utilisateur.

Anne va adresser un titre et un abstract dans les meilleurs délais afin qu'ils puissent être insérés dans le document de présentation du colloque.

1.3 Délai de publication du programme du colloque

Il est décidé par le CA d'une publication du programme du colloque début avril. Joël, en qualité de webmaster, va compléter l'article de présentation en y ajoutant autant de pages que nécessaire.

1.4 Modalités de présence au colloque et coût

Il est décidé à l'unanimité par le CA d'opter pour un format hybride, présentiel et visio. Pour l'envisager, il est nécessaire d'établir deux devis pour chiffrer le montant de l'intervention de professionnels. Au regard de l'expérience du colloque de l'an dernier, Joël et Céline sont dans l'impossibilité d'assurer la visio. Céline prend attache auprès de professionnels pour l'établissement des devis.

Concernant le coût, il est à prévoir en fonction des frais engagés pour tenter d'accéder à un équilibre entre les ressources apportées par les inscriptions et les charges. Il est décidé qu'il existera deux tarifs : l'un pour les adhérents et l'un pour les non-adhérents.

2. Démarches en vue de la formalisation du projet formation en collaboration avec Hegoa Formation

2.1 Transmission des informations à la suite de la réunion avec Hegoa Formation du 21 janvier 2021

Agnès Anéas et Catherine Frenot ont pu établir une projection de la part qu'elles peuvent redonner au CERAS NA dans le cadre d'un contrat d'apporteur d'affaires.

Agnès Anéas et Catherine Frenot ont établi un travail de recherche tarifaire en comparaison des autres établissements dispensant des sessions de formation en systémique :

Politique tarifaire IDES :

- Etudiant/Demandeur d'emploi : entre 90 et 120 € / personne / jour
- Formation de 3 jours : 650 à 750 € / personne

Politique tarifaire Institut Montaigne :

- Individuel : 250 € / personne / jour
- Entreprise : 350 € / personne / jour

Politique tarifaire Institut d'études de la Famille Toulouse :

- 850 € / personne pour 3 jours

Notre proposition :

- Individuel : 200 € / personne / jour
- Entreprise : 320 € / personne / jour

Pour une journée de formation, le coût de revient s'élève à 900€ en inter, à ce jour, auxquels s'ajoutent le prix de la vacation de l'intervenant de 500€ soit 1400€

Il est proposé de fixer les tarifs suivants pour les sessions de formation :

- En intra = 1 700€ par jour pour un groupe de 12 personnes
- En inter = le coût à la journée serait de 200 € pour des règlements individuels et 320 € pour un règlement d'entreprise. Les sessions se déroulent avec un groupe de 12 personnes au maximum et 8 au minimum. Dans ce contexte, pour un groupe de 8 personnes avec 4 personnes en règlement individuel et 4 personnes en règlement d'entreprise, le chiffre d'affaire sur une journée est de 2080€.

Hegoa Formation propose, une rétribution à hauteur de 7,5% sur chiffre d'affaires : 127,5€ et 156€.

En intra, le bénéfice pour Hegoa Formation est donc de 172,5€ et en Inter de 524€ par jour.

2.2 Contrat CERAS NA et Hegoa Formation

Hegoa Formation valide le contrat proposé par Maître Sylvie Autret, avocate intervenant à la demande du CERAS NA. Il est proposé une signature du contrat le lundi 21 mars 2022 à 14h30 au siège du CERAS NA.

2.3 Positionnement des différents membres du CERAS

A ce jour sont positionnés pour intervenir en formation : Anne, Jean-Luc, Sabine et Edouard. Caroline et Céline se proposent intervenir en remplacement si nécessaire.

Pour intervenir auprès d'Hegoa Formation, il sera nécessaire de fournir un cv, un numéro d'agrément de formateur qui est fourni par DREETS avec ensuite l'obligation d'une déclaration annuelle de revenus de formation. Pour cette demande d'agrément, il doit être présenté un déroulé pédagogique d'une formation. Ensuite, la validation est pour toutes les formations dispensées.

Jean-Luc PETIT est détenteur d'un numéro de formateur.

2.3 Planning des formations envisagées.

Sabine LAGARDERE et Edouard ZAPATA se positionnent pour les 2 sessions, Sabine sur la sensibilisation et Edouard sur le jeu de l'Oie. Ils vont transmettre pour la semaine prochaine des dates sur le dernier trimestre 2023.

3. La protection de la propriété du jeu de l'Oie

Après deux réunions de travail avec Joël, il apparaît l'impossibilité d'instruire un nouveau dossier de propriété intellectuelle du fait que le support est quasi identique à l'ancien et en plus pour une personne morale le dossier doit être présenté par un mandataire à type d'avocat.

De plus, les droits d'auteur est impossible pour une personne morale.

Pour autant, il existe une possibilité pour protéger l'origine du jeu de l'Oie par le CERAS et son évolution par le CERAS NA, l'enveloppe Soleau. C'est un moyen de preuve simple et peu coûteux = preuve de la création et donner une date de sa création. Cette enveloppe permet d'identifier l'auteur des œuvres graphiques et plastiques. Les preuves sont constituées par :

- Publication du livre
- Dossier de propriété intellectuelle antérieure
- Transmission par le CERAS ou CERAS NA via le PV de liquidation de l'association
- Création de l'association CERAS NA
- Photos du nouveau plateau et des cartes
- Nom du domaine jeu de l'Oie
- Envisager de publier un nouvel article

Pour renseigner en ligne de l'enveloppe Soleau, l'association doit désigner une personne pour la création d'un compte sur le site INPI. Céline se propose en qualité de responsable de l'association d'engager le renseignement de ce dossier en collaboration avec Joël.

Le CA valide à l'unanimité la proposition de nommer Céline pour renseigner le dossier INPI.

4. Participation de membres du CA à des colloques

Il est convenu par les membres du CA que toute participation financière du CERAS NA à une intervention de l'un de ses membres à un colloque sera possible uniquement après la présentation par le membre concerné d'un projet et la validation donnée par le CA d'une présentation en son nom.

Il est posé en amont que le CERAS NA soutiendra deux projets par an.

La participation financière du CERAS NA sera encadrée en fonction des dépenses engagées et en d'un barème qui reste à établir autour des frais d'inscription, de voyage et d'hébergement.

Concernant les deux projets en cours, la présentation par :

- Sabine du colloque de l'EFTA en septembre 2022 à Lubiana
- Céline au colloque de Lyon, 14^{ème} journée Francophones de thérapie familiale, en mai 2022

L'une et l'autre vont transmettre, par mail aux membres du CA, un budget prévisionnel afin que le CA du CERAS NA puisse prendre une décision.